



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 avril 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. SBRAGGIA à M. BALZANO, M. PUGLIESI à M. PAOLINI, M. BILLARD à M. FILONI, M. VOGLIMACCI à M. LE MAIRE, Mme SANNA à Mme SICHI, Mme FALCHI à Mme BERNARD, Mme SANTONI-BRUNELLI à Mme CORTICCHIATO, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme MASSEI à Mme VILLANOVA, M. DELIPERI à M. BACCI

Etaient absents :

Mme JEANNE, M. CHAREYRE, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. MONDOLONI est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du mercredi 26 avril 2017

Délibération N°2017/65

**Renforcement de la dalle haute du Parking du DIAMANT
Plan de financement.**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La dalle haute du parking du DIAMANT n'est plus conforme à sa destination initiale.

En effet, la modification des charges d'exploitation admissibles pour les planchers des salles de spectacle avec personnes debout a évolué, passant de 0.5 t/m² lors de la construction de la dalle haute du parking du DIAMANT en 1985 à 0.6 t/m² aujourd'hui.

A ce titre, La ville souhaite renforcer cet ouvrage à savoir une portance égale à 1t/m². Le mode de réalisation sera fait par un procédé «simple» avec matériaux composites de type plats de carbone et de poutrelles HEA, permettant de maintenir le parking en exploitation pendant les travaux et pouvant être mis en œuvre par secteur. La solution technique retenue par la Ville d'Ajaccio est l'utilisation de plats de carbone collés par une résine époxy en sous face de la dalle existante. La section nécessaire sera recalculée par le fournisseur du kit en fonction des produits de sa gamme et de leurs caractéristiques mécaniques de façon à obtenir le même degré de renforcement.

L'assiette foncière impactée est propriété de la ville.

La Ville assurera la maîtrise d'ouvrage de ces travaux et estime le coût de l'opération à 790 000 €HT soit 870 000 €TTC.

Le Financement envisagé s'articulera selon la répartition suivante :

- Collectivité Territoriale de Corse : 30 %,
- Conseil Départemental de la Corse du Sud 30 %,
- Ville d'Ajaccio : 40 %.

Enfin, le calendrier concernant la mise en œuvre de l'opération et la réalisation des travaux se déroulera de la façon suivante :

- Etudes : Août 2016 à janvier 2017,
- Consultation travaux : Février 2017,
- Notification de marché : Avril 2017,
- Travaux : Avril 2017 à juillet 2017.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'APPROUVER

L'opération de renforcement de la dalle haute du Parking du Diamant.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :

- Collectivité Territoriale de Corse : 30 %,
- Conseil Départemental de la Corse du Sud 30 %,
- Ville d'Ajaccio : 40 %.

D'AUTORISER Monsieur le Maire :

A signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

**LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de son Président
Et après en avoir délibéré**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu le Code de l'Urbanisme ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 avril 2017,
Considérant, que l'opération de renforcement de la dalle haute du Parking du Diamant est nécessaire sur le plan de la conformité des normes actuellement en vigueur,
Considérant, enfin que la sécurité l'exige,

**APPROUVE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

L'opération de renforcement de la dalle haute du Parking du Diamant.

Le plan de financement proposé selon la répartition suivante :
Collectivité Territoriale de Corse : 30 %,
Conseil Départemental de la Corse du Sud 30 %,
Ville d'Ajaccio : 40 %.

AUTORISE MONSIEUR LE MAIRE

A signer tous les documents se rapportant à l'opération.

A solliciter les subventions auprès des différents Co-financeurs (Collectivité Territoriale de Corse, Conseil départemental) et de signer tous les actes attenants, qui découleraient des demandes de subventions formalisées.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)**

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE



Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170426-2017_65-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/05/2017
Publication : 02/05/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

